

Directive pour la production de mosaïques des finissantes et finissants

Secteur responsable de l'application :	Vice-décanat à la vie étudiante et secrétariat facultaire
Ce document s'adresse à :	Associations étudiantes de la Faculté de médecine et des sciences de la santé

ADOPTION (INSTANCE)	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Comité de direction	2015-10-26	

AMENDEMENTS ET ABROGATIONS	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Comité de direction	2018-05-07	

DATE PRÉVUE DE RÉVISION	2020-10
--------------------------------	---------

HISTORIQUE

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE	3
2.	OBJECTIFS	3
3.	CHAMP D'APPLICATION	3
4.	DÉFINITIONS	3
5.	PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PRODUCTION D'UNE MOSAÏQUE	3
6.	COMITÉ DE LA MOSAÏQUE	4
7.	PRODUCTION DE LA MOSAÏQUE	4
7.1	Les photos	4
7.2	Identification, disposition et cadre	5
7.3	Complément d'information spécifique à chaque programme	5
7.4	Entente contractuelle avec le fournisseur de services	5
	ANNEXE 1 : LOGO ET ARMOIRIES	7
	ANNEXE 2 : EXEMPLES DE MOSAÏQUES ACCEPTÉES	8
	ANNEXE 3 : LISTE NON EXCLUSIVE DE FOURNISSEURS SUGGÉRÉS	9
	ANNEXE 4 : BARÈME POUR LE FINANCEMENT FACULTAIRE DES MOSAÏQUES ÉTUDIANTES	9

1. MISE EN CONTEXTE

La Faculté de médecine et des sciences de la santé considère comme important d'immortaliser le passage à la Faculté des différentes cohortes étudiantes de ses programmes. Elle soutient donc annuellement certaines de ses associations étudiantes dans le processus de production des mosaïques étudiantes.

2. OBJECTIFS

Étant donné la nature historique et officielle des mosaïques étudiantes affichées à la Faculté de médecine et des sciences de la santé, celle-ci souhaite, par le biais de la présente directive, informer les associations étudiantes des balises auxquelles elles doivent se conformer pour la production des mosaïques étudiantes.

3. CHAMP D'APPLICATION

Les programmes se caractérisant par la production récurrente de mosaïques étudiantes sont les suivants :

- biochimie de la santé;
- études médicales prédoctorales;
- pharmacologie;
- réadaptation (ergothérapie et physiothérapie);
- sciences infirmières.

Sur une base plus ponctuelle, le programme d'infirmières praticiennes spécialisées peut également choisir de se prévaloir d'une mosaïque étudiante.

4. DÉFINITIONS

Mosaïque étudiante : réfère à l'assemblage harmonieux et professionnel des photos individuelles de l'ensemble des personnes finissantes composant une cohorte étudiante pour un programme donné.

Faculté : désigne la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

5. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PRODUCTION D'UNE MOSAÏQUE

Toute mosaïque étudiante doit être produite durant la dernière année du programme d'études, soit de septembre à décembre ou de septembre à mai. Voici un aperçu des principales étapes liées à la production des mosaïques étudiantes ainsi que leur période de réalisation prévue.

- Nomination d'une personne responsable de la production de la mosaïque et transmission du nom de cette personne à la coordination à la vie étudiante : octobre
- Choix d'une personne photographe et signature d'un contrat : janvier
- Demande de financement à la vie étudiante : janvier
- Prise des photos : février
- Montage de la mosaïque par la personne photographe ou le fournisseur : mars
- Octroi d'un financement facultaire à l'association étudiante sur présentation de pièces justificatives : avril
- Remise d'une copie électronique de la mosaïque à la coordination à la vie étudiante : avril
- Dévoilement officiel de la mosaïque : à vérifier avec le programme

6. COMITÉ DE LA MOSAÏQUE

Il est fortement recommandé aux associations étudiantes de se constituer un comité de la mosaïque dont les fonctions principales sont les suivantes :

- Établir les besoins du groupe de personnes finissantes :
 - prise de photos sur place ou en studio, multisite ou non;
 - horaire de la prise de photos;
 - prise de photos en tenue officielle et autres à déterminer;
 - identification du style de mosaïque (ex. : cadre, couleur, identification).
- Assurer la communication avec les personnes finissantes :
 - s’assurer que toutes seront photographiées, que le financement est approuvé par les pairs et que les paiements sont effectués.
- Effectuer le suivi de la production de la mosaïque :
 - vérification des photos associées à chaque nom, orthographe, respect des normes de la Faculté, etc.
- Collaborer avec la personne photographe (fournisseur de services) :
 - choix de la personne photographe, signature du contrat et relations avec celle-ci.
- Assurer les relations avec le programme :
 - date de dévoilement, envoi de la mosaïque, etc.
- Entretenir les relations avec la coordination à la vie étudiante :
 - demande de financement de la mosaïque, approbation de la mosaïque finale.

7. PRODUCTION DE LA MOSAÏQUE

7.1 Les photos

- La coordination de la prise de photos et la vérification de la conformité de la liste des personnes étudiantes qui sont invitées à être représentées sur la mosaïque sont des responsabilités qui relèvent entièrement des associations étudiantes et de leurs personnes représentantes.
- Les personnes étudiantes qui n’auront pas pu se présenter à la séance ou aux séances de photos ne seront pas sur la mosaïque. Aucune photo non conforme ne pourra être ajoutée. Le nom des personnes n’ayant pas leur photo peut être ajouté, et ce, jusqu’à une date limite déterminée par le comité de la mosaïque.
- S’il advenait qu’une personne se voie dans l’obligation de remettre à plus tard la fin de ses études (ex. : maladie, grossesse) ou ne puisse terminer ses études dans ce programme et que la mosaïque est déjà produite, il n’y aura pas de mise à jour ou de seconde production.
- Toutes les photos doivent être prises sur un même fond, lequel doit être sobre et dénué de logo et de texte. Il est recommandé d’éviter d’utiliser un fond noir, bourgogne ou autre teinte très foncée.
- Deux choix vestimentaires sont proposés : la toge noire simple ou la toge noire avec épitoge vert et or. **L’épitoge ne doit pas être agrémentée de fourrure.**
- Les objets (ex. : diplômes, fleurs) ne sont pas recommandés. La Faculté privilégie une photo en plan épaupe, avec les mains hors champ.

7.2 Identification, disposition et cadre

- Deux choix d'identification de l'Université de Sherbrooke sont approuvés, soit le logo ou les armoiries de l'Université de Sherbrooke (voir annexe 1). Les deux peuvent être appliqués à la mosaïque, sans toutefois être juxtaposés.
- La Faculté, le nom du programme et la promotion doivent être identifiés à l'écrit sur la mosaïque. La disposition de ces écrits respecte les normes graphiques par rapport à leur distance au logo et aux armoiries (voir annexe 2).
- La disposition des photos est à la discrétion de l'artiste retenu pour réaliser la mosaïque ainsi que le cadre.
- La mosaïque doit avoir une dimension maximale de 1,2 m de largeur et de 1 m de hauteur. En raison du nombre de personnes étudiantes d'une cohorte, une exception peut être autorisée pour le programme d'études médicales prédoctorales.
- Les mosaïques doivent être encadrées sobrement et protégées par une vitre antireflet.
- L'impression des photos doit être effectuée sur un carton qui empêche la mosaïque d'onduler.
- L'orthographe des noms des personnes étudiantes ainsi que tout message étant inscrit à la mosaïque doivent être exempts d'erreur. Cette responsabilité revient à l'association étudiante.
- Une **copie électronique de la mosaïque** doit être remise à la coordination à la vie étudiante.

7.3 Complément d'information spécifique à chaque programme

- Biochimie de la santé : la mosaïque doit représenter les personnes étudiantes du programme coop et du programme régulier.
- Études médicales prédoctorales : une mosaïque doit être produite avec toutes les personnes étudiantes, soit un seul exemplaire pour la Faculté.
- Pharmacologie : la mosaïque doit représenter les personnes étudiantes du programme coop et du programme régulier.
- Ergothérapie et physiothérapie : les deux programmes doivent y figurer et chaque groupe doit être identifié.
- Sciences infirmières : une mosaïque par campus, représentant uniquement les personnes étudiantes du campus en question, soit une mosaïque pour le Campus de la santé de Sherbrooke et une pour le Campus de Longueuil. La mention du campus d'appartenance doit apparaître sur la mosaïque.
- Infirmières praticiennes spécialisées : une mosaïque représentant les personnes étudiantes finissantes (mai).

7.4 Entente contractuelle avec le fournisseur de services

Le choix de la personne photographe ou du fournisseur revient à l'association étudiante (voir annexe 3). Toutefois, il importe que le contrat conclu avec cette personne ou cette entreprise précise adéquatement les services à rendre relatifs à la production de la mosaïque. De façon générale, on doit y retrouver :

- le nombre de personnes étudiantes qui seront photographiées (photo mosaïque uniquement);

- la dimension de la mosaïque;
- le type de service de prise de photos (en studio, nombre de séances, lieu des séances);
- les dates des séances de photos et endroit, s'il y a lieu;
- les frais de déplacement, si justifiés;
- le type d'encadrement;
- la vitre protectrice de la mosaïque et ses spécifications;
- les services de graphisme;
- la date de livraison;
- les coûts d'envoi;
- les taxes.

Ces coûts doivent être détaillés sur la facture (estimation des coûts), laquelle doit être transmise en février à la coordination à la vie étudiante de la Faculté pour une demande de financement. Il importe de noter que les budgets associés à la production de mosaïques sont limités et qu'ils correspondent aux coûts moyens engendrés pour la production de ce type de produit en lien avec le nombre de personnes étudiantes de chaque programme. Ce qui veut dire que si les coûts dépassent le barème de financement fixé par la vie étudiante, l'association étudiante concernée devra donc en assumer la différence (voir annexe 4).

Une facture finale sera nécessaire en avril afin de confirmer les dépenses encourues par rapport à l'estimation présentée en début d'année et faire en sorte que les montants soient versés à l'association étudiante. Aucun chèque personnel ne sera émis. La contribution du vice-décanat à la vie étudiante est remise à l'association étudiante et non à la personne photographe ou au fournisseur de services; une facture détaillée indiquant notamment le nombre de personnes étudiantes de la cohorte concernée doit être émise **par l'association étudiante** et libellée comme suit :

Université de Sherbrooke
 Vice-décanat à la vie étudiante
 Faculté de médecine et des sciences de la santé

Une copie de la facture de la personne photographe ou du fournisseur de services doit être jointe à la facture de l'association étudiante.

Tous les autres services offerts par la personne photographe ou le fournisseur de services et dont les personnes étudiantes veulent se prémunir devront être assumés par celles-ci et ne doivent pas apparaître sur la facture soumise au vice-décanat à la vie étudiante (ex. : poses multiples, autres photos non reliées à la mosaïque).

ANNEXE 1 : LOGO ET ARMOIRIES

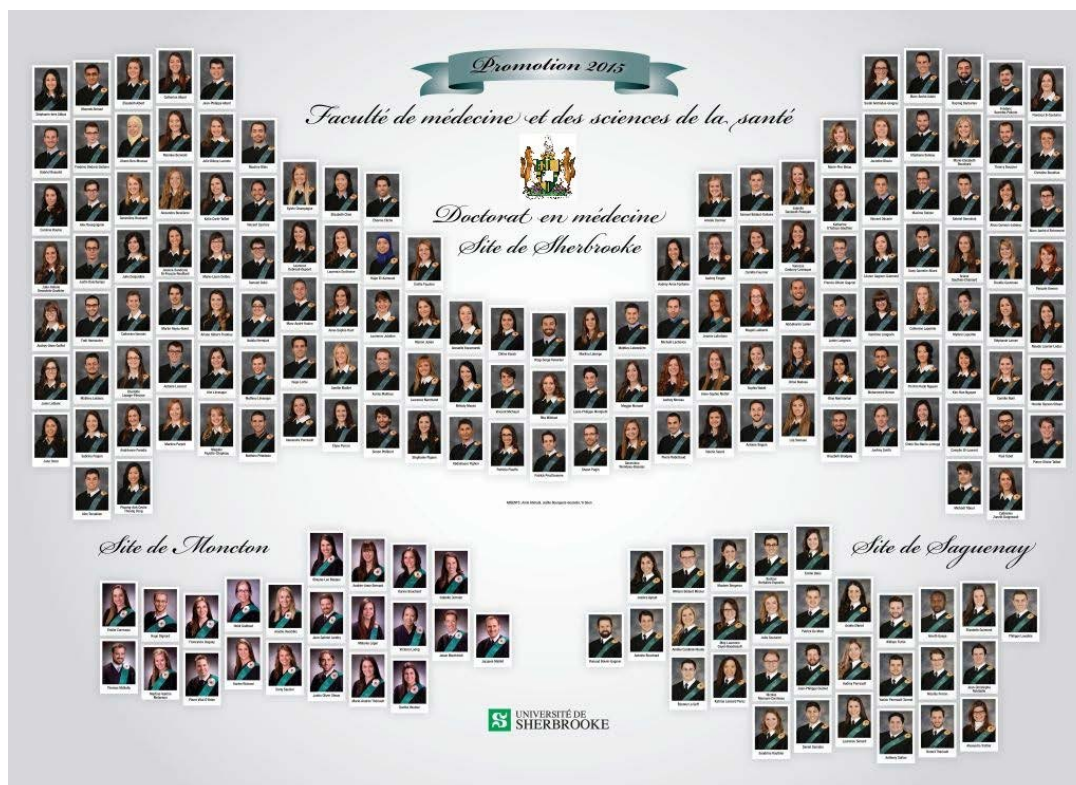
Logo de l'Université de Sherbrooke :



Armoiries de l'Université de Sherbrooke :



ANNEXE 2 : EXEMPLES DE MOSAÏQUES ACCEPTÉES



ANNEXE 3 : LISTE NON EXCLUSIVE DE FOURNISSEURS SUGGÉRÉS

Il n'y a aucune obligation liée à l'utilisation de ces fournisseurs et leur liste de prix n'a reçu aucune approbation préalable par le vice-décanat à la vie étudiante.

- Photo SM
<http://www.photosm.ca/finissants.html>
- Alain Tardif maître photographe inc.
<http://www.alaintardif.ca/>
- Marc Bailey photographe
<http://www.photomarcbailey.com/>

ANNEXE 4 : BARÈME POUR LE FINANCEMENT FACULTAIRE DES MOSAÏQUES ÉTUDIANTES

Comme mentionné dans la Directive pour la production de mosaïques des finissantes et finissants à la Faculté de médecine et des sciences de la santé, les programmes suivants peuvent obtenir un financement facultaire dans le cadre de la réalisation de leur mosaïque de fin de programme :

- biochimie de la santé
- études médicales prédoctorales
- infirmières praticiennes spécialisées
- pharmacologie
- réadaptation (ergothérapie et physiothérapie)
- sciences infirmières (Campus de Longueuil et Campus de la santé de Sherbrooke)
-

Le financement facultaire disponible pour la production des mosaïques étudiantes peut être appelé à changer d'une année à l'autre en fonction des fonds disponibles en vie étudiante. Toutefois, le budget maximal prévu (il est ici question de montant maximal, car la Faculté pourrait verser moins à un programme si la facture de la mosaïque est inférieure au budget prévu) pour le financement facultaire des mosaïques étudiantes pour l'année 2015-2016 est le suivant :

- montant de base de 250 \$ par programme de formation admissible;
- budget supplémentaire de 7 \$ par personne.